



REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VERSAILLES

A la requête de :

Monsieur Nicolas BRUNEL, demeurant 18, Allées du Château, 78.600 Le Mesnil le Roi, agissant en qualité de membre fondateur de la société Anonyme H3S

S.A. en formation
ne faisant pas publiquement appel à l'épargne
dont le siège social sera situé à 45, Rue Maurice Berteaux, 78.600 LE MESNIL LE ROI

Ayant pour avocat :

JURISTES ET CONSEILS ASSOCIES, société d'Avocats au Barreau de Marseille, domiciliée Parc du Banian, Montée de Saint Menet à Marseille 13.011, en la personne de Maître Jean Luc RAINAUD.

A l'honneur de vous exposer que :

- Qu'il est envisagé de souscrire au capital social de cette société par apport en nature, après sa transformation en société anonyme, d'actions de la société :

3 S, Société à responsabilité limitée au capital de 120.000 Francs dont le siège social est à Le Mesnil le Roi, 75, Rue Maurice Berteaux, immatriculée au R.C.S. de Versailles sous le N° B 412.152.761.

- en application des articles 86 et 80 alinéa 1er de la loi du 24 Juillet 1966 modifiée, il convient de procéder à la nomination judiciaire d'un Commissaire aux apports chargé d'évaluer sous sa responsabilité la valeur des biens apportés et dont le rapport sera déposé au greffe du tribunal de commerce et tenu à la disposition des associés qui statueront sur l'évaluation desdits biens .

En conséquence, le requérant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nommer un Commissaire inscrit avec pour mission celle définie aux articles 86 et 80 alinéa 1er de la loi du 24 Juillet 1966 modifiée.

Fait à Marseille, le 19.7.1999.

Juristes et Conseils Associés
Maître Jean Luc RAINAUD

ORDONNANCE

NOUS ,Albert BLOUX

Vice Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES
assisté de Monsieur le Greffier du Tribunal .

Vu la Loi du 24 Juillet 1966 modifiée .

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié .

DESIGNONS :

M. BAILLOT Vincent

demeurant à

22, rue Lafayette 78000 VERSAILLES

en qualité de Commissaire aux Apports , pour apprécier sous sa responsabilité ,

NATURE DE L'OPERATION : Apport en nature , à l'occasion d'une constitution
de Société ,appartenant à :

La Société 3S dont le siège est 75 Rue Maurice Berteaux 78600 LE MESNIL LE
ROI ;

et qui doit être apporté à :

La Société anonyme H3S , en cours de constitution,dont le siège sera 45 Rue
Maurice Berteaux 78600 LE MESNIL LE ROI.

DESCRIPTION DE LA MISSION : Evaluation de l'apport en nature .

DELAIS DE PRESENTATION DU RAPPORT :

S.A.R.L. annexe aux statuts ,

S.A sans APE : trois jours avant la date de signature des statuts

Il appartiendra au Commissaire ci-dessus désigné de s'assurer qu'il ne tombe pas
sous une incompatibilité prévue par l'Article 220 L .

Disons qu'à défaut d'accord sur la rémunération, celle-ci pourra être taxée par
Nous .

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés .

Donné à Versailles , en notre Cabinet , le

31. MAI 1999

Le Greffier ,



Le Président ,

